

Site Natura 2000
« Rivières du Loing et du Lunain »

Comité de Pilotage

Jeudi 30 Janvier 2014

Mairie de la Genevraye

Animateur :

**Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**





Ordre du jour

- **Rappels sur Natura 2000 et sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain »**
- **Présentation de la mise en œuvre de l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB)**
- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**
- **Actions et perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » pour l'année 2014**
- **Introduction aux Evaluations des Incidences Natura 2000 (*DDT de Seine-et-Marne*)**
- **Echanges et débats**



- **Rappels sur Natura 2000 et sur le site**

Natura 2000

- **Une politique européenne :**
 - Pour assurer la conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels;
 - Créer un réseau cohérent d'espaces remarquables
- **Régie par 2 Directives : « Oiseaux » et « Habitat - Faune - Flore »**
 - Les espèces et habitats d'intérêt communautaire
 - Des annexes en fonction de leur caractère prioritaire de conservation ou non
- **Stratégie propre à chaque état de l'UE :**
 - **Obligation de résultats** mais pas de moyens ;
 - **Conciliation** des activités socio-économiques et de la conservation des espèces et des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ;
 - **La France privilégie la concertation et le volontariat,**

- **Rappels sur Natura 2000 et sur le site**

Natura 2000

Un programme européen → **2 directives**

« Habitats, faune, flore »
92/43/CEE du 21 mai 1992

« Oiseaux »
79/409/CEE du 2 avril 1979

Zones Spéciales de Conservation
= ZSC

Zones de Protection Spéciale
= ZPS

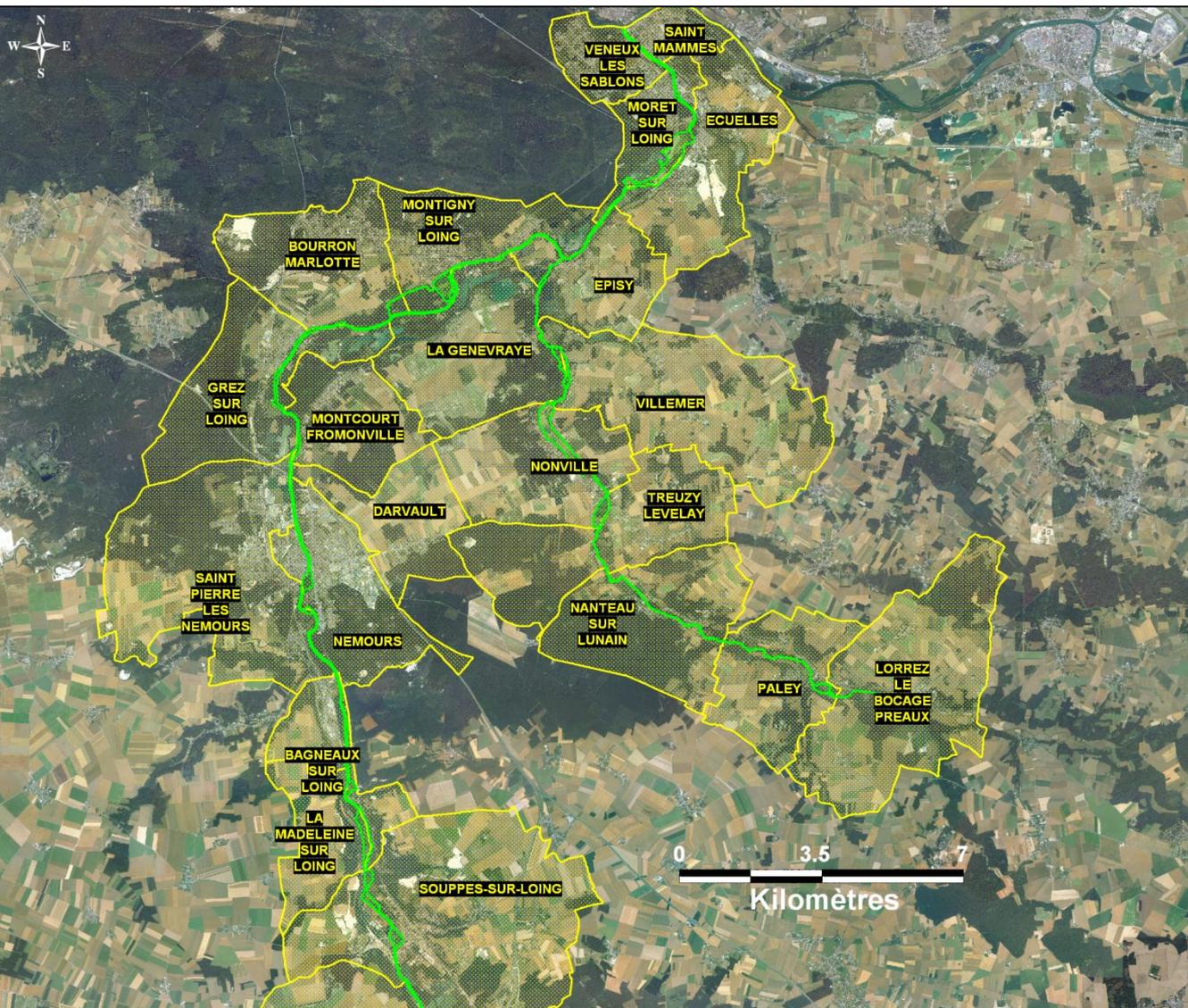
Sites Natura 2000

= **Sites naturels remarquables** : habitats et espèces d'intérêt communautaire,

+ **prise en compte des activités humaines** : économiques, sociales, culturelles.

• Rappels sur Natura 2000 et sur le site

Le site en quelques chiffres



- 2 Rivières
- 58 km de linéaire
- 382 hectares
- 23 communes

ZSC : Zone Spéciale de Conservation
(Directive « Habitats, faune, flore »)

- Mars 2006 : désignation du site
- Mars 2012 : approbation du DOCOB
- Août 2013 : animation du site

- **Rappels sur Natura 2000 et sur le site**

Espèces d'intérêt communautaire du site

10 espèces d'intérêt communautaire

Dont 5 espèces piscicoles ayant motivé la désignation du site



Le Chabot
(*Cottus gobio*)



La Bouvière
(*Rhodeus amarus*)



La Loche de rivière
(*Cobitis taenia*)



La Lamproie de Planer
(*Lampetra planeri*)



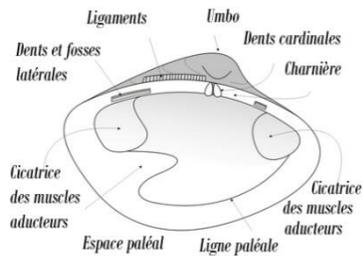
La Grande Alose (*Alosa alosa*)

- **Rappels sur Natura 2000 et sur le site**

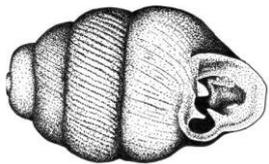
Espèces d'intérêt communautaire du site

Et 5 autres espèces

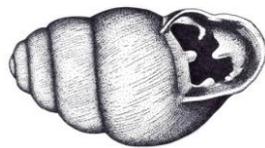
Dont 3 espèces de mollusques



La Mulette épaisse (*Unio crassus*)



© S. Vrignaud



**Le Vertigo étroit (*Vertigo angustor*)
et le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)**

Et 2 espèces d'odonates



© J.P Boudot

**L'Agrion de Mercure
(*Coenagrion mercuriale*)**



© J.P Boudot

**La Cordulie à corps fin
(*Oxygastra curtisii*)**

- **Rappels sur Natura 2000 et sur le site**

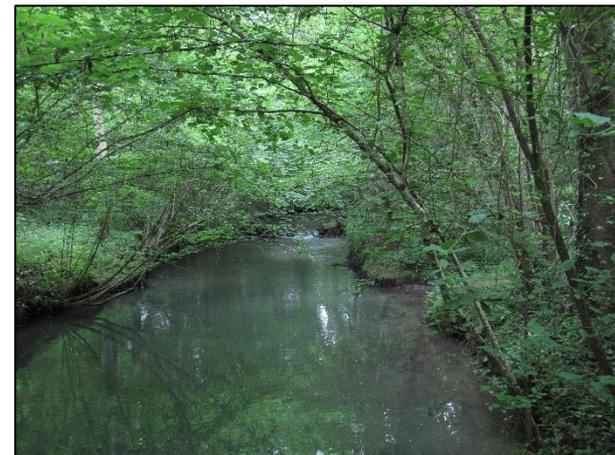
Habitats d'intérêt communautaire du site



« **Rivières à Renoncules** »



« **Megaphorbiaies** »



« **Forêts alluviales** »



« **Prairies maigres de fauche** »

- **Rappels sur Natura 2000 et sur le site**

Le pilotage du site

La Structure porteuse :



Communauté de communes Moret Seine et Loing

Collectivité territoriale désignée par l'Etat pour assurer l'animation du site Natura 2000

A mandaté la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour animer le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain »



- **La mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB)**

L'animation d'un site Natura 2000, c'est :

- **Conserver / valoriser** les espèces et les habitats naturels,
- **En concertation** avec les riverains, les élus et les acteurs locaux,
- **Pour concilier** les activités socio-économiques avec la préservation du patrimoine biologique
- Grâce à des **contractualisations volontaires** entre les propriétaires et l'Etat (Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-environnementales territorialisées).



- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

Les suivis écologiques :

Les Pêches électriques

- 10 et 24 septembre (2 jours de terrain à 11 puis 10 personnes + préparation + rédaction du rapport)
- Suivi de l'évolution des espèces d'intérêt communautaire et du peuplement piscicole de la rivière
- Sur 4 stations représentatives du milieu en termes d'habitats naturels aquatiques. (2 sur le Loing, 2 sur le Lunain)



- Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013

Suivi des espèces piscicoles par pêche électrique :

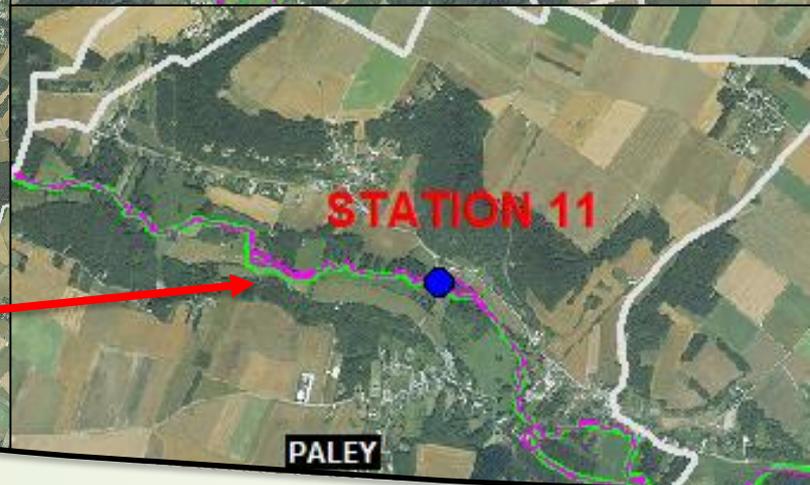
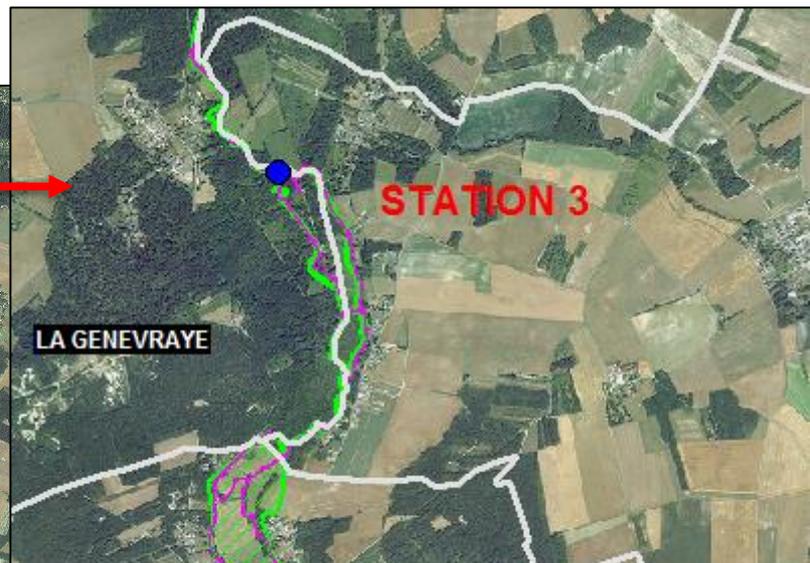
Sur 4 stations : 2 sur le Loing...

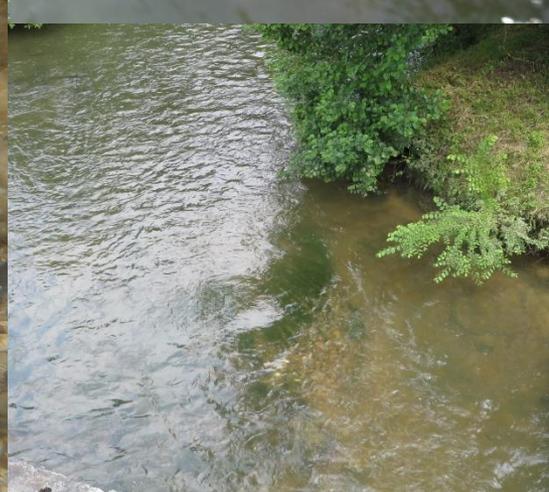


- Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013

Suivi des espèces piscicoles par pêche électrique :

... et 2 sur le Lunain.



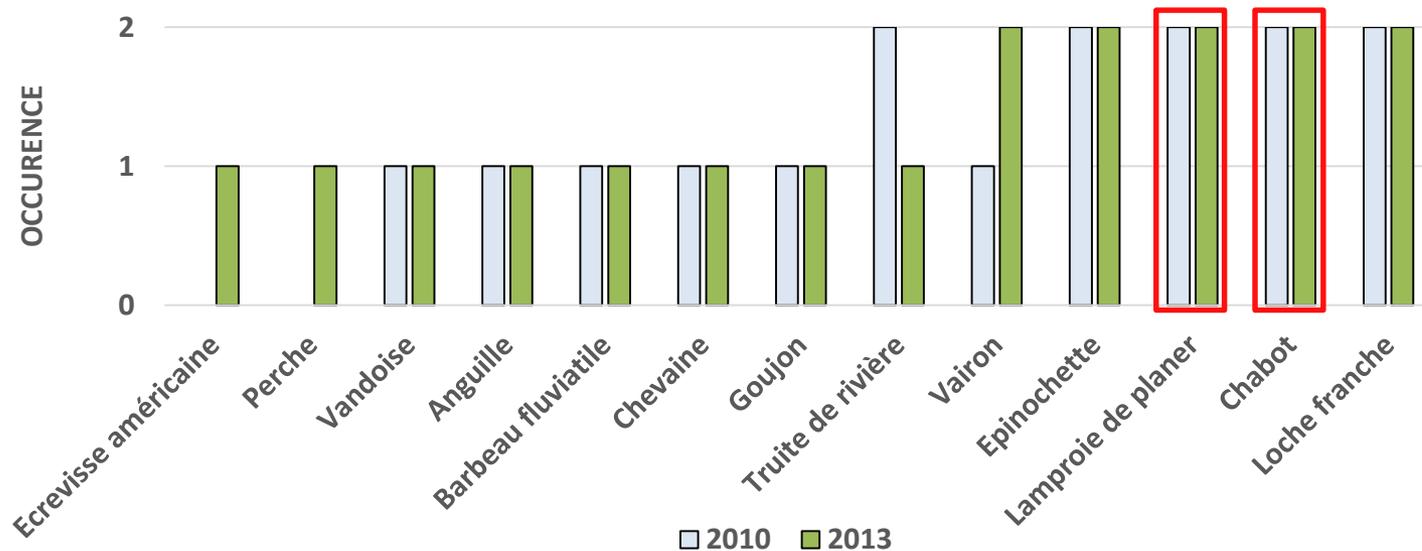


la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



- Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013

Résultats : stations sur le Lunain



- Chabot présent sur les 2 stations
- Lamproie de Planer présente sur les 2 stations

- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

Résultats : stations sur le Lunain

• Station n°3 - Paley

Espèces	Effectif	Résultats
Chabot	47	Population structurée et reproduction effective sur cette station après analyse des classes de tailles. → Population probablement viable
Lamproie de Planer	5	Stagnation des effectifs entre 2010 et 2013. Aucune tendance dégageable,



- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

Résultats : stations sur le Lunain

• **Station n°3 - Paley**

Espèces	Effectif	Résultats
Chabot	47	Population structurée et reproduction effective sur cette station après analyse des classes de tailles. → Population probablement viable
Lamproie de Planer	5	Stagnation des effectifs entre 2010 et 2013. Aucune tendance dégageable,



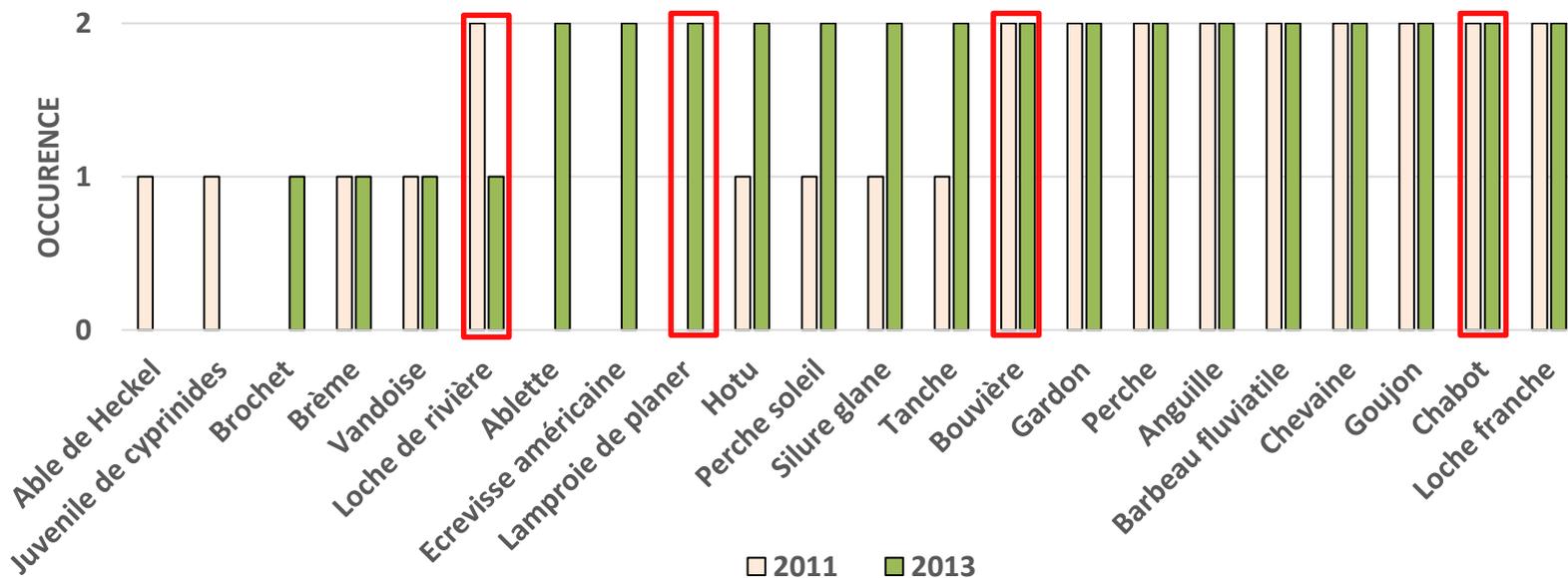
• **Station n°11 - La Genevraye**

Espèces	Effectif	Résultats
Chabot	299	Population structurée, Reproduction effective en 2013 → Population probablement viable
Lamproie de Planer	42	Population structurée pour les grands individus. Absence de juvéniles. → Zone de croissance



- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

Résultats : stations sur le Loing

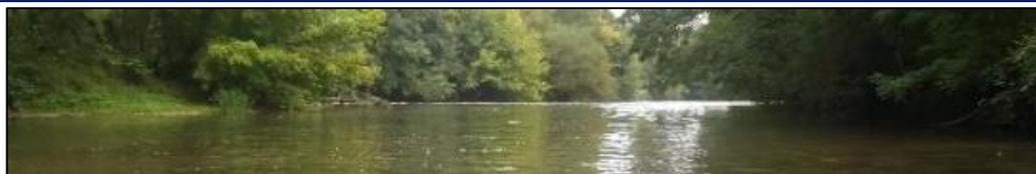


- Chabot présent sur les 2 stations
- Lamproie de Planer présente sur les 2 stations
- Bouvière sur 2 stations
- Loche de rivière sur 1 station

- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

Résultats : stations sur le Loing

• **Station n°4 - Grez-sur-Loing**



Espèces	Effectif	Résultats
Chabot	4	Forte diminution de la population. 69 individus en 2011.
Lamproie de Planer	1	Apparition de l'espèce en 2013.
Loche de rivière	0	Pas de contact de l'espèce (4 individus en 2011).
Bouvière	19	Croissance des effectifs, grands individus.

- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

Résultats : stations sur le Loing

• **Station n°4 - Grez-sur-Loing**



Espèces	Effectif	Résultats
Chabot	4	Forte diminution de la population. 69 individus en 2011.
Lamproie de Planer	1	Apparition de l'espèce en 2013.
Loche de rivière	0	Pas de contact de l'espèce (4 individus en 2011).
Bouvière	19	Croissance des effectifs, grands individus.

• **Station n°5 - Montigny-sur-Loing**



Espèces	Effectif	Résultats
Chabot	3	Forte diminution de la population : 28 individus en 2011.
Lamproie de Planer	1	Nouvelle espèce échantillonnée en 2013.
Loche de rivière	3	Diminution effectif (10 individus en 2011).
Bouvière	12	Croissance des effectifs : 1 individu en 2011.

- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

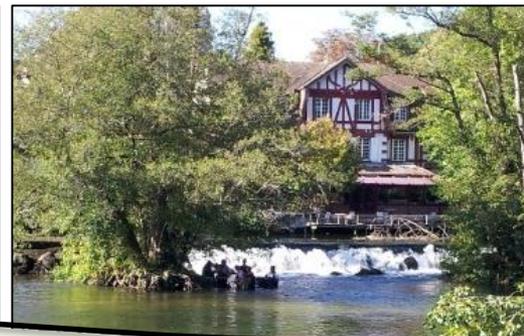
Bilan des pêches électriques

Sur le Lunain

- populations relativement bien structurées pour le Chabot,
- Bilan pour la Lamproie de Planer plus mitigé,

Sur le Loing :

- Très forts changements dans la répartition des âges et des effectifs,
- Bilan mitigé pour les espèces d'intérêt communautaire (Chabot, Lamproie, Loche),
- Amélioration marquée des effectifs de Bouvière,

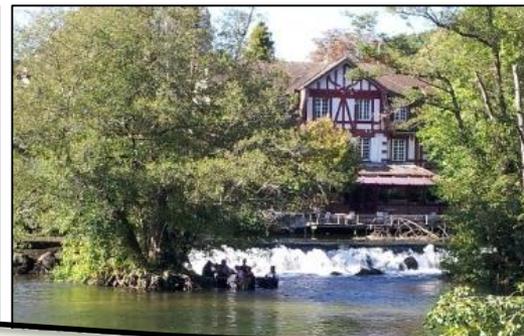


- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

Bilan des pêches électriques

Il reste délicat de tirer un constat pour cette année.

- Protocole d'échantillonnage par ambiance (EPA) sur le Loing.
- Année particulière. Précipitations, régime hydrique de la rivière...
- Manque de recul sur les suivis scientifiques.



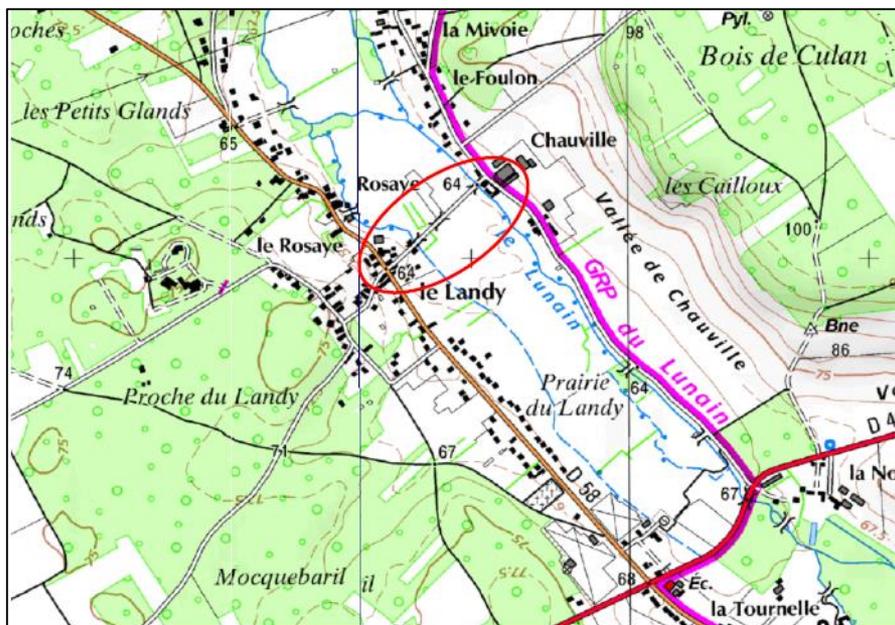
- Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013

Les suivis écologiques :

Suivi temporel des odonates (STELI)



- Une station de suivie sur le Lunain
- Protocole standardisé – 3 passages en période estivale (29 juin, 14 et 31 juillet 2013)



© J.P Boudot

Oxygastra curtisii



© J.P Boudot

Coenagrion mercuriale

- Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013

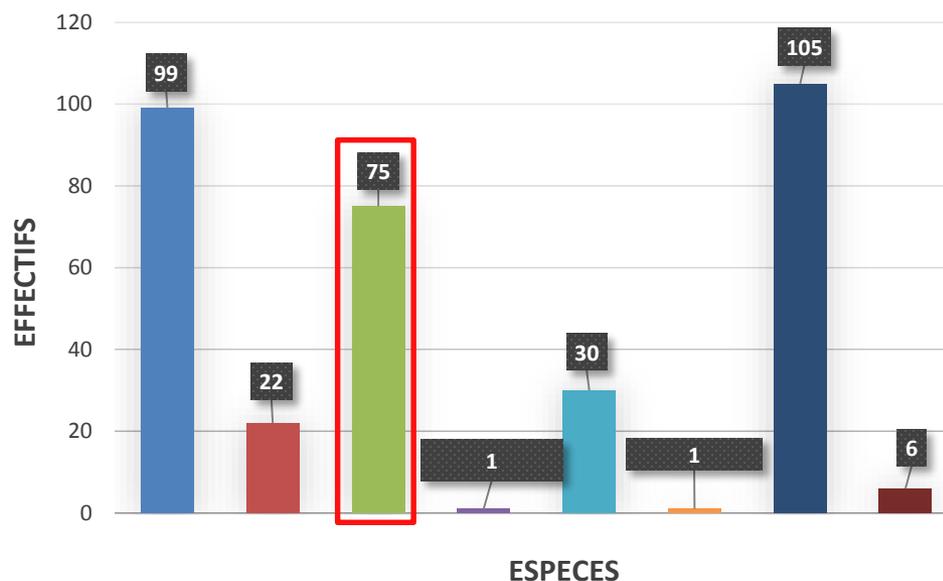
Les suivis écologiques :

Suivi temporel des odonates (STELI)



- 8 espèces
- Population d'Agrions de Mercure bien établie, reproduction possible

- *Calopteryx splendens* (Harris, 1780)
- *Calopteryx virgo virgo* (Linnaeus, 1758)
- *Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840)
- *Coenagrion puella* (Linnaeus, 1758)
- *Ischnura elegans* (Vander Linden, 1820)
- Libellule verte foncée
- *Platycnemis pennipes* (Pallas, 1771)
- *Sympetrum sanguineum* (Müller, 1764)



- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

La contractualisation :

La Charte Natura 2000,

- Adhésion de toutes les parcelles de Pro Natura Ile-de-France sur le site,
125 parcelles - 13ha 33a 20ca
- Préparation à l'adhésion future de la Fédération de Seine-et-Marne sur sa parcelle à Moncourt-Fromonville,
1 parcelle - 12a 5ca
- Prises de contacts :
Eau de Paris
Conseil Général (Potentiellement 68 parcelles - 60ha 76a 82ca)



- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013**

La contractualisation :

Les Contrats Natura 2000,

- Prise de contact avec Pro Natura Ile-de-France. Aide possible à la reconversion d'anciennes peupleraies à Moret-sur-loing – Réalisation d'un diagnostic préliminaire.

Le volet agricole (Mesures Agro-Environnementales),

- Rassemblement des données propriétaires,
- Diagnostic d'exploitation type,
- Préparation d'une conférence traitant pour partie de Natura 2000 et de l'agriculture.

L'agriculture sur le site en quelques chiffres :

- ✓ 35 exploitations agricoles
- ✓ 275 ha d'îlots dont 60 ha intra-site
- ✓ 96 îlots
- ✓ 48% de cultures et 52% prairies



• Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » lors de l'année 2013

Communication / Information :

Le site Internet,

- Intégration du contenu en cours de réalisation ;
- Les actualités ;
- Les informations essentielles sur les habitats naturels et les espèces du site Natura 2000 ;
- Les documents officiels
 - ✓ Documents d'Objectifs,
 - ✓ Charte Natura 2000,
 - ✓ Contrats Natura 2000,
 - ✓ Mesures Agro-Environnementales territorialisées,
 - ✓ Comptes rendus de Comité de pilotage, etc...

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/rivieres-du-loing-et-du-lunain>





- **Actions et perspectives pour l'année 2014**

Communication – Information :

Animation auprès des scolaires,

- Prises de contact avec les écoles du site,
- Mise au point de supports de communication adaptés,

Site internet,

- Actualisation régulière,
- Centralisation des informations.

Participation aux JMZH (Journée mondiale des zones humides),

- Samedi 1^{er} Février à Bagneaux-sur-Loing,
- Faire le lien entre Natura 2000 et les pratiques agricoles.





- **Actions et perspectives pour l'année 2014**

Contractualisation :

Chartes et Contrats Natura 2000,

- Contrats potentiels :
 - ✓ Pro Natura Ile-de-France,
 - ✓ La Ville de Nemours dans le cadre de la réhabilitation de l'île du Perthuis.
- Contact des signataires potentiels :
 - ✓ Chaque mairie propriétaire en site Natura 2000,
 - ✓ Riverains sur le terrain ou lors des réunions publiques,

Mesures Agro-Environnementales,

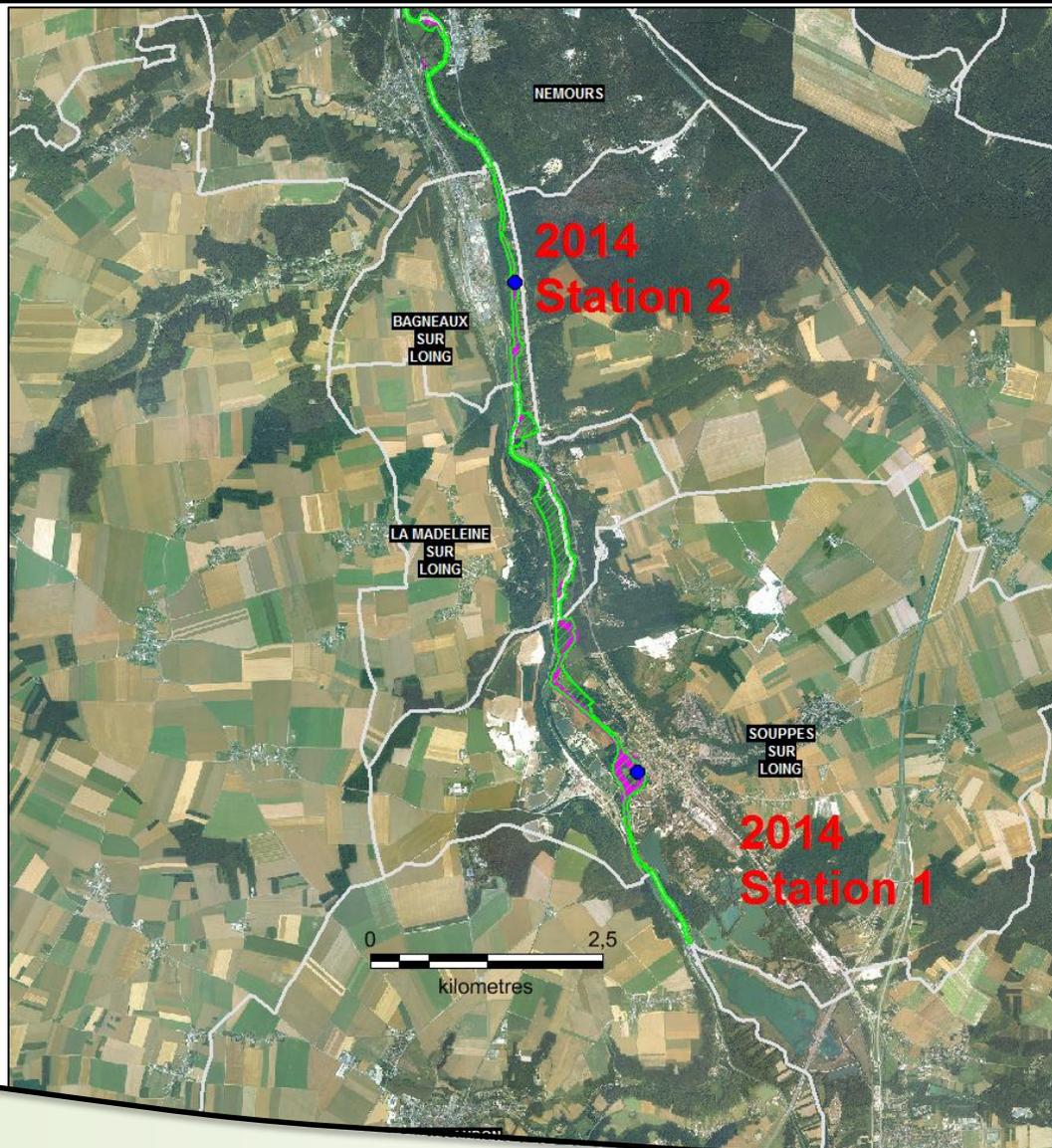
- Réunions d'information et de sensibilisation,
- Rencontre des exploitants et propositions de MAEt au cas par cas,
- Réalisation de diagnostics biodiversité d'exploitation,
- Suivi des exploitants.

- **Actions et perspectives pour l'année 2014**

Suivis écologiques :

Suivi piscicole,

- 4 stations à prospecter
 - ✓ Loing station 1 Souppes-sur-Loing
 - ✓ Loing station 2 Bagneaux-sur-Loing

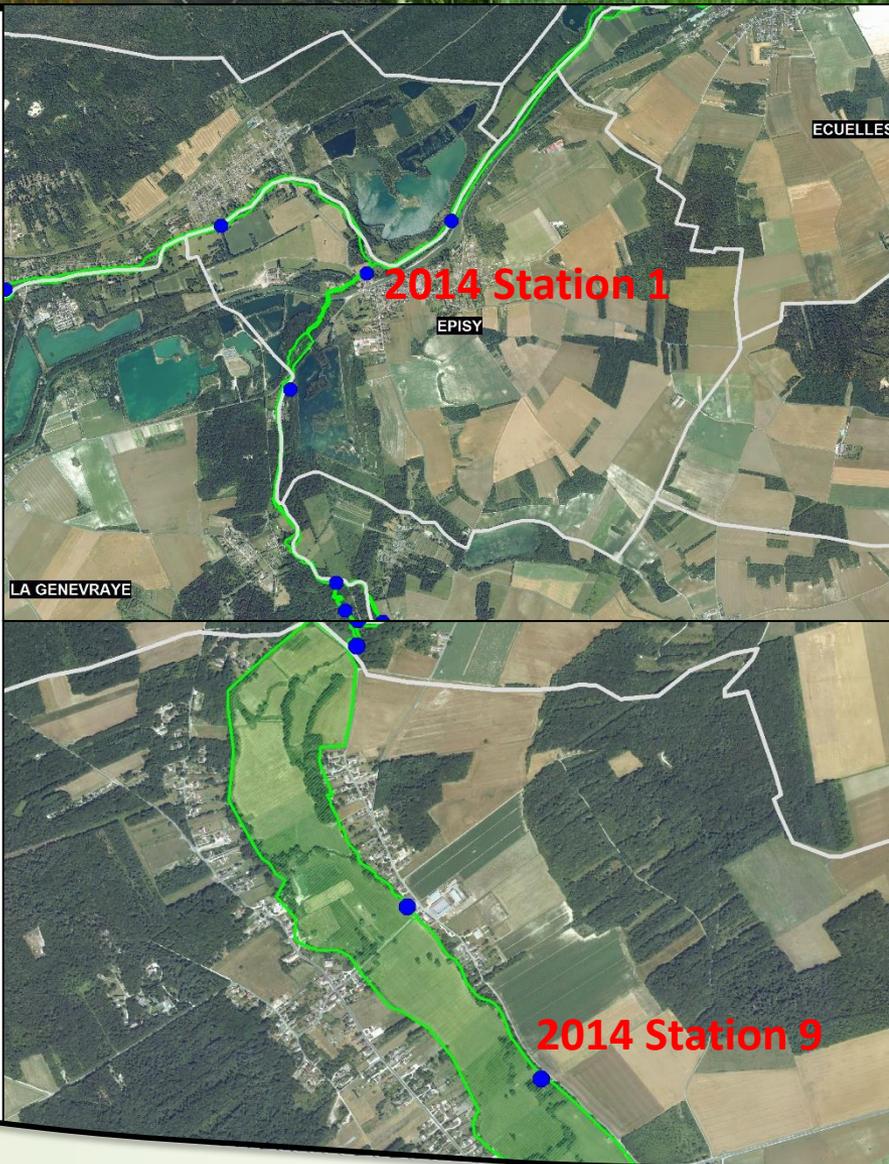


- **Actions et perspectives pour l'année 2014**

Suivis écologiques :

Suivi piscicole,

- 4 stations à prospecter
 - ✓ Loing station 1 Souppes-sur-Loing
 - ✓ Loing station 2 Bagneaux-sur-Loing
 - ✓ Lunain station 1 Episy
 - ✓ Lunain station 9 Nonville

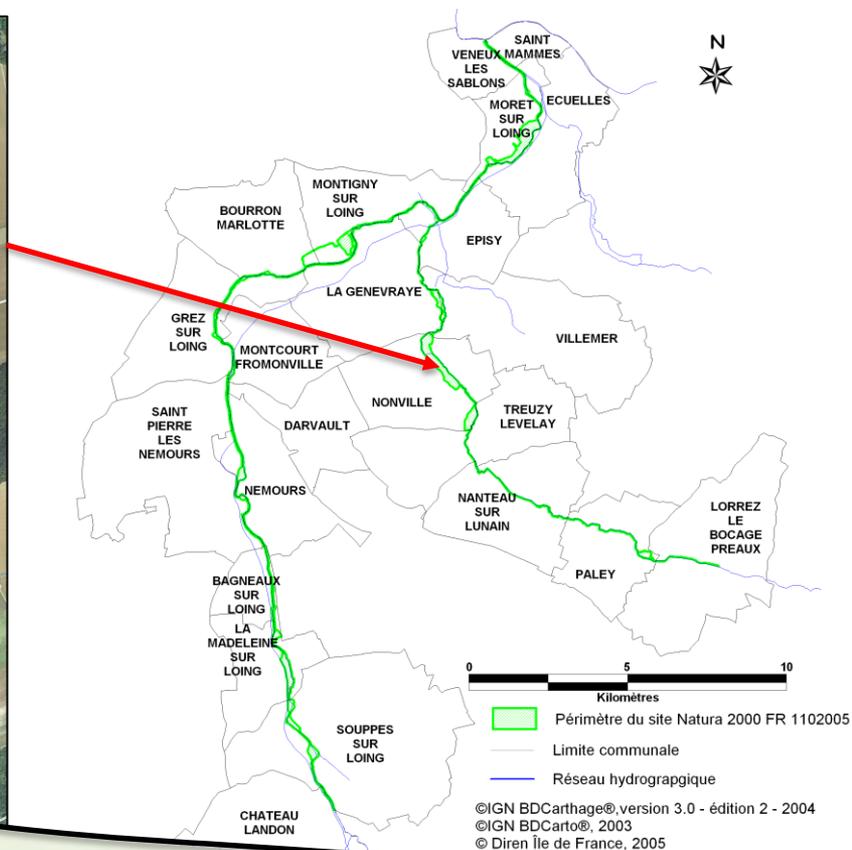
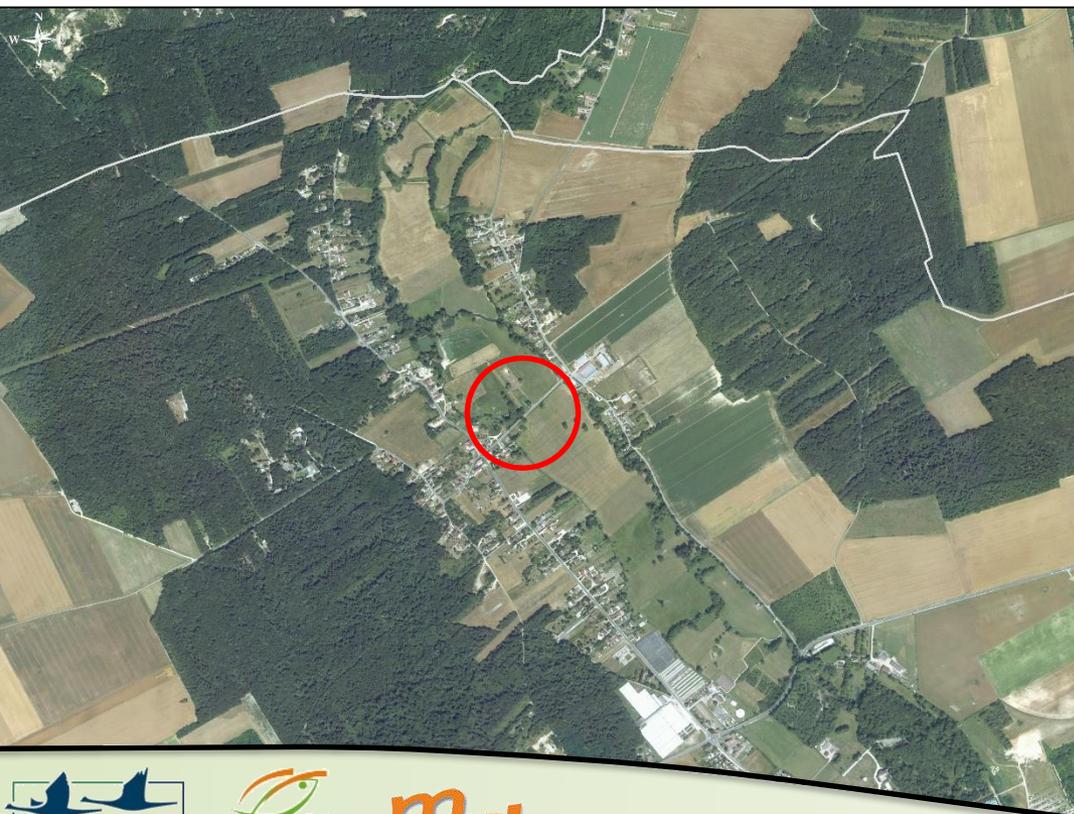


• Actions et perspectives pour l'année 2014

Suivis écologiques :

Suivi odonate,

- 1 station STELI à Nonville
- Recherche d'exuvies sur le linéaire du Loing et du Lunain



• Actions et perspectives pour l'année 2014

Suivis écologiques :

Suivi des habitats d'intérêt communautaire,

- Suivi des habitats « Renoncules flottantes »,
Début du suivi en 2014
Suivi triennal
- Autres suivis en cas de contractualisation.





- **Actions et perspectives pour l'année 2014**

Suivi administratif :

- Organisation du COPIL 2015
- Suivi des actions et des temps d'activité dans SUDOCO
- Rédaction des rapports de suivis écologiques et du bilan d'activité

Veille juridique :

- Réalisation de fiches de synthèse (site Natura 2000 / espèces / habitats naturels) d'aide pour la réalisation de l'Evaluation des Incidences Natura 2000.
- Proposition d'une formation aux Evaluations des Incidences Natura 2000 si besoin (grand public et / ou élus locaux)
- Suivi des projets sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain »

Introduction à l'évaluation des incidences Natura 2000

Comité de pilotage
Rivières du Loing et du Lunain

—
30 janvier 2014

Alix REISSER – DDT 77
Service environnement et prévention des risques



• I. Fondements de l'évaluation des incidences

Pourquoi une évaluation des incidences (EIN 2000) ?

Condamnation de la France pour manquement à l'application de la Directive « Habitats » le 4 mars 2010.

Article concerné de la Directive « Habitats » :

Article 6 §3 : « tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement, ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site (...) ».

→ Évolution législative avec l'article 13 de la loi sur la Responsabilité Environnementale adoptée le 1^{er} août 2008 : nouvel article L414-4 du CE.

• I. Fondements de l'évaluation des incidences

→ Un système à 3 listes

Activités relevant d'un encadrement administratif : autorisation, déclaration ou approbation

Activités soumises à un régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000

+ clause-filet !

Liste nationale

- application directe
- sur l'ensemble du territoire (R414-19 du CE)

1^{ère} liste locale

- établie par le préfet
- complète la liste nationale
- arrêtée le 10 avril 2011 (AP 2011/DDT/SEPR/110 + modificatif)

2^{ème} liste locale

- établie par le préfet sur la base d'une liste de référence
- arrêtée le 15 octobre 2012 (AP 2012/DDT/SEPR/608)

• I. Fondements de l'évaluation des incidences

La liste nationale (R.414-19 du CE)

Trois types de catégories représentant 29 projets/activités :

Documents de planification ;

Programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;

Manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

Grande diversité des domaines abordés dans la liste nationale

En fonction des items, la liste nationale s'applique sur l'ensemble du territoire national ou au sein d'un site Natura 2000.



• I. Fondements de l'évaluation des incidences

Liste Locale 1 (AP 2011/DDT/SEPR/110)

3 types de catégories représentant 30 projets/activités :

- Plans et schémas (7 items)
- Travaux et Activités (18 items)
- Manifestations et interventions dans le milieu naturel (5 items)

En fonction des items la liste locale 1 s'applique au sein d'un site Natura 2000 du département + pour quelques items une bande tampon autour des sites Natura 2000

• I. Fondements de l'évaluation des incidences

Liste Locale 2 (AP 2012/DDT/SEPR/608)

12 projets/activités variés :

- Forestier (4 items)
- Agricole (2 items)
- Urbanisme (1 item)
- Loi sur l'eau (3 items)
- Autres travaux (2 items)

La liste locale 2 s'applique pour tout ou partie d'un site Natura 2000. Pour savoir si un projet est concerné par l'EIN2000 se reporter au site internet des services de l'État en Seine-et-Marne.



• II. Principes de l'évaluation des incidences

L'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis mais à s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000.

Le régime d'évaluation des incidences permet :

- ▶ d'évaluer les impacts des projets uniquement sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites N2000,
- ▶ d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à N2000 en amenant le pétitionnaire à s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix sur les sites Natura 2000,
- ▶ d'encadrer l'autorisation des projets affectant un site N2000 et le cas échéant, de s'opposer à la réalisation des projets qui ne remplissent pas les conditions exigées (R 414-24 du CE).

• II. Principes de l'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences est :

- ▶ proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité, mais doit examiner l'ensemble des aspects de l'activité ;
- ▶ établie au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 désignés par la Commission européenne (SIC, ZSC et ZPS) ;
- ▶ ciblée sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaires présents dans les sites.

Cas de dispense : contrats et chartes Natura 2000.

L'évaluation des incidences est de la responsabilité du pétitionnaire, elle est à sa charge.



• III. Le contenu de l'évaluation des incidences

L'évaluation présente successivement :

- 1/ une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte de situation par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation ;
- 2/ une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites ;
- 3/ une analyse démontrant si le programme ou projet seul ou, le cas échéant, en conjugaison avec d'autres programmes ou projets, a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
- 4/ les mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du programme ou projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- 5/ une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site Natura 2000.



• III. Le contenu de l'évaluation des incidences

« Petits projets » :

Pour les « petits » projets ou projets sans incidence, l'EIN2000 peut être rapide → formulaire d'évaluation simplifié.

« Gros » projets :

Pour les « gros » projets ou susceptibles d'avoir des incidences sur un site Natura 2000, une étude plus approfondie est nécessaire → canevas dossier complet d'évaluation des incidences.

Le formulaire simplifié et le canevas sont disponibles sur le site internet « Natura 2000 en Seine-et-Marne » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

Accueil » En savoir plus » Les études d'incidences Natura 2000 » Le contenu de l'EIN2000

Afin de faciliter l'application du régime d'évaluation des incidences, consulter la rubrique « Les outils » (cartographie par site pour les projets relevant des listes locales 1 et 2, guides méthodologiques nationaux (ex : carrières, manifestations sportives, ...), etc ...)

• III. Le contenu de l'évaluation des incidences

Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut être autorisé que sous trois conditions :

- ▶ absence de solutions alternatives,
- ▶ raisons impératives d'intérêt public majeur,
- ▶ mesures compensatoires pour préserver la cohérence globale du réseau Natura 2000 (attention au vocabulaire).

La commission européenne est informée.

• III. Comment formaliser l'EIN 2000

Liste nationale et liste locale 1 :

L'EIN 2000 est à joindre au dossier de déclaration, de demande d'autorisations, ... Le dossier sera traité par le service habituellement en charge de l'instruction. Les délais d'instruction restent inchangés.

Exemples :

- Manifestations sportives : dossier transmis à la Préfecture ou à la sous-préfecture ;
- Permis de construire : dossier transmis à la mairie pour les communes autonomes ;
- Dossier loi sur l'eau transmis à la DDT – Pôle Police de l'Eau ;
- ICPE Élevage transmis à la DDPP ;
- ...

Liste locale 2 :

La particularité de cette liste est de créer un régime d'autorisation propre. Les dossiers sont à transmettre à la DDT qui les instruira (guichet unique).



Informations en ligne sur :

Le site internet du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Le site de la DRIEE Île-de-France
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-r378.html>

Le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Biodiversite-et-milieus-naturels/Natura-2000>

Le site internet de Natura 2000 en Seine-et-Marne
<http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>



Merci pour votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

